

Conseil Exécutif du 29 mai 2009

DELIBERATION N°122/2009

**TARIFS DE LA MAISON DES LOISIRS
- Activités du 2ème trimestre et Colonies de vacances 2009 -**

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2004 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU la délibération n° 50-06 de l'Assemblée Territoriale en date du 31 mars 2006 donnant délégation d'attribution au Bureau du Conseil Général ;

VU la délibération n° 226-07 du 19 décembre 2007 relative aux tarifs de la Maison des Loisirs, et notamment son article 3 ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Les tarifs des stages proposés durant le 2^{ème} trimestre 2009 sont fixés ainsi qu'il suit :

- **Atelier découverte de notre environnement** (incluant une journée centre aéré) pour les 8 ans et +,

- Adhérents	15,00 €
- Non adhérents	21,00 €

- **Atelier visite d'une mini ferme laitière** (incluant une journée centre aéré) pour les 5-7 ans,

- Adhérents	15,00 €
- Non adhérents	21,00 €

- **Atelier papier recyclé** pour Adultes, tous les jeudis jusqu'au 25 juin,

- Adhérents	16,00 €
- Non adhérents	22,40 €

- **Atelier pâtisserie** 5 ans et +,

- Adhérents	5,00 €
- Non adhérents	7,00 €

Article 2 : Le Conseil Territorial propose deux colonies de vacances organisées par la Maison des Loisirs durant l'été 2009. Les tarifs sont fixés ainsi qu'il suit :

- **Colonie au Canada en juillet 2009 (Québec ou Nouveau Brunswick)**

- Adhérents	580 €
- Non adhérents	680 €

- **Colonie à Langlade pour les jeunes de 6 à 9 ans, août 2009**

- Adhérents	200 €
- Non adhérents	230 €

Adopté

6 voix pour
XX voix contre
XX abstention
Membres élus : 8
Membres présents : 6
Membres votants : 6

Le Président,



Stéphane ARTAN

